

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION
08/04/2026

DATE D’AFFICHAGE
08/04/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	21
VOTANTS	23

L’an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Haspres s’est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée le 8 avril 2026 par le Maire, conformément à l’article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames LEMOINE Chantal, WOITTEQUAND Martine, BAUCHET Mélanie, SAVARY-LEMAIRE Evelyne, COLIN Marie-Jeanne, FLAMENT-GUEGUEN Anne, BRIQUE-TAISNE Sylvie, CACHEUX Séverine, DUBUT Aurélie, DURCAK Marie, LEFEBVRE Nora et Messieurs DELATTRE Jean-François, COCQUELET Jean-Noël, REGNIER Jean-Luc, LECOMTE José, NUTTIN Didier, BIACHE Sébastien, VANDERSCHILT Jean-Yves, L’ECLUSE Jean-Philippe, LEMAIRE Théo, HOSSELET Vincent.

Absents excusés : Messieurs BOULANGER Joffrey (procuration à Madame FLAMENT-GUEGUEN Anne), BOUCHEZ Julien (procuration à Madame LEMOINE Chantal)

Était absent non excusé : /

Secrétaire de Séance : Monsieur LEMAIRE Théo

**OBJET : Cession du bien immobilier sis 11 Rue Gustave Melon – Complément
Délibération n°28-2026**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L. 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°9-2026 en date du 5 mars 2026 ;

Considérant que la commune a acquis par legs suivant acte notarié en date du 16 février 2026 la parcelle cadastrée section B n°942 ;

Considérant que l’immeuble sis 11 rue Gustave Melon est un bien relevant du domaine privé de la commune ;

Considérant la valeur vénale du bien sis 11 rue Gustave Melon a été évaluée à hauteur de 106 000 Euros (cent six mille euros) assortie d’une marge d’appréciation de 15 % par le service des domaines en date du 3 mars 2026 ;

Considérant l’étude d’estimation réalisée par Monsieur Benjamin LEGRAIN (société Safti) en date du 02 février 2026 estimant le bien entre 90 000 € et 95 000 € avec un budget de travaux à prévoir estimé à 150 000 € maximum ;

Considérant que la commune a donné mandat de rechercher un acquéreur pour le bien susmentionné, à Monsieur Benjamin LEGRAIN (société Safti), contre rémunération équivalent à 5% du prix de vente, soit 4 600 € ;

.../...

Considérant que la commune a reçu une offre d'achat au prix de 92 000 € par des particuliers ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- 1) De vendre le bien sis 11 rue Gustave Melon ;
- 2) D'accepter l'offre d'achat pour 92 000 € ;
- 3) D'accepter de payer la somme de 4 600 € au mandataire, équivalent à 5% du prix de vente, somme qui sera reprise sur le prix de vente ;
- 4) D'autoriser le Maire à signer tous documents ou actes à intervenir dans le cadre de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte délibération suite à sa transmission en Sous-Préfecture et à sa publication le 16 avril 2026
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Douai dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Haspres, le 13 avril 2026

Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE

Jean-François DELATTRE

